



Declaration assistance juridique

Par erikmaxparis24

Bonjour, voici ma question:

je vis en union libre avec ma copine. cette dernière a voulu contracter une assurance juridique. Ne connaissant rien a la question, lorsqu'elle a rempli le formulaire et estimant que pour ma part je bénéficierai déjà d'une protection via mon assurance auto, elle a coché célibataire et a fait son contrat que pour elle. est ce que cela a une incidence étant donné qu'elle a déjà bénéficié de cette assurance et que moi je ne veux pas en bénéficier ? Vous en remerciant d'avance.